





**Le Bureau National  
est mandaté par  
l'assemblée générale  
de la FFMC  
pour diriger l'activité  
de l'association.**



# EDITO

**Quelle année cette année-là !**

**Plus de 12 000 sociétaires membres, des adhésions en hausse,  
une mobilisation sans précédent !**

Editorial  
page 3

## **Décrets et règlements**

Force est de constater que nous avons été pris en traître avec des décisions sorties du chapeau sans aucune concertation : ce furent d'abord les formats uniques des plaques et les gants obligatoires, promulgués par des règlements, ce qui évite de passer par des lois donc le vote des députés. Le ton était donné ! Puis la goutte d'eau du CISR de janvier, préparée par la prise de position personnelle du Premier ministre en faveur du 80 km/h, a fait déborder le vase. Militants, sympathisants, autres usagers de la route ont manifesté ensemble leur refus de cette politique exclusivement répressive : nous n'avions pas vu une mobilisation d'une telle ampleur depuis fort longtemps à la FFMC !

Quel plaisir de tous nous réunir pour la promotion d'une vraie politique de sécurité routière, contre ceux qui nous trompent sur ce sujet depuis trop longtemps !

## **Ensemble, plus forts !**

La FFMC a œuvré pour rassembler autour d'elle les autres acteurs du monde de la moto.

Ainsi, la FFM, la FFMC, le CODEVER, le CNPA Filière 2-roues et le CNPA Education Routière ont décidé en janvier 2018 de se rencontrer et de se mobiliser ensemble pour promouvoir et faire valoir auprès des autorités leur vision d'une politique de sécurité routière.

Plus tard, à l'occasion du fort mouvement de contestation occasionné par l'annonce des mesures du CISR du 9 janvier, la FFMC s'est associée à 40 millions d'automobilistes pour mobiliser plus largement encore les usagers à deux et quatre roues contre cette politique exclusivement coercitive et punitive qui déresponsabilise les usagers de la route au lieu de les faire adhérer aux vrais enjeux de la sécurité sur nos routes.

Plus que jamais, nous ne lâcherons rien : forts de notre expérience en tant qu'usagers de 2 et 3 RM, c'est nous qui œuvrons le mieux pour éviter les accidents !

**La FFMC représente et défend les usagers de la route avec une expertise que l'ensemble des acteurs reconnaissent !**

**Et elle continuera de nous défendre, pour vous, avec vous !**

**Le Bureau national.**



# PARTIE 1

# L'ORGANISATION

# NATIONALE

# DE LA FÉDÉRATION

## LES ACTEURS DE LA STRUCTURE NATIONALE

Bénévoles et salariés, au service d'une même cause

### Le Bureau national (BN) Une direction collégiale

La FFMC nationale est coordonnée par un collectif de bénévoles, élus par l'assemblée générale : le Bureau national. Celui-ci dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer l'association.

Il comprend 9 postes et se renouvelle par tiers à chaque assemblée générale. Ses missions :

- Mettre en œuvre les orientations définies par l'assemblée générale.
- Veiller au respect des statuts.
- Administrer l'association.
- Gérer la structure salariée.

Les membres du BN sont des bénévoles

issus des antennes départementales. Ils ne sont pas rémunérés mais remboursés des frais engagés pour leurs missions : déplacements, hébergements.

Composition du BN 2017 (de G à D) :

- Michel Ecochard, membre du BN depuis 2017.
- Francis Cervellin, membre du BN depuis 2012.
- Frédy Guibert, membre du BN depuis 2016.
- Christelle Robert, membre du BN depuis 2016.
- France Wolf, membre du BN depuis 2006, co-coordinatrice du BN.
- Pierre-Henri Marchand, membre du BN depuis 2015.
- Fabien Delrot, membre du BN depuis 2014, co-coordonateur du BN.
- Richard Esposito, membre du BN depuis 2014, trésorier du BN.





## Fédération Française des Motards en Colère

### Le Secrétariat national (SN) Des salariés en appui des bénévoles



De G. à D. : Didier Renoux, Valérie Louyot, Marc Bertrand.

Pour réaliser ses missions, le Bureau national s'appuie sur une structure de 4 salariés qui apporte un soutien technique aux antennes départementales :

- Valérie Louyot, coordinatrice du Secrétariat national
- Marc Bertrand, chargé de mission de sécurité routière.
- Vanessa Lebrun, secrétaire comptable.
- Didier Renoux, chargé de mission communication.

Les salariés assument leurs missions de façon autonome sous la responsabilité directe du BN.

### Les Mandataires Des bénévoles « spécialistes »

Les mandataires nationaux, adhérents de la FFMC, interviennent dans des domaines proches de leurs compétences ou centres d'intérêts. Ils reçoivent une délégation du BN, reconduite annuellement lors des Assises nationales.

Le Bureau national a confié 12 mandats pour 2017-2018 :

- Site internet des antennes : Norbert Cabrol FFMC 73.
- Organisation des Assises et JTI : Nicolas Garand FFMC 34.
- Circuits et relations avec la FFM : Philippe Guerin FFMC 77.
- Gestion des adhésions et du système d'information : Cyrille Pétion FFMC 33.
- Finances et gestion : Fabrice Vidal FFMC PPC.
- Relations avec la FEMA : Eric Maldiney FFMC Nationale, Eric Thiollier FFMC 23.
- Stratégie de communication et système d'information : Henri de Vogué FFMC Nationale.
- Animation du réseau d'intervenants ERJ : Sandrine Chauvet FFMC 91.
- Vérificateurs aux comptes : Marc Leblanc FFMC 84, Bruno Desruaux FFMC 80.



## Les Antennes départementales

La FFMC continue d'étendre sa couverture vers l'ensemble du territoire français, comme voté lors de la résolution des Assises de 2008 au Cap d'Agde. Le Mouvement est fort de 86 antennes. Pour mémoire, l'antenne PPC (Paris Petite Couronne) comprend les départements 75 (Paris), 92 (Hauts de Seine), 93 (Seine Saint Denis) et 94 (Val de Marne), la 26-07 regroupe 26 (Drôme) et 07 (Ardèche), et l'antenne Corse regroupe 2A et 2B.

Le département de l'Indre (36) est en projet de création d'antenne, sous couvert de validation par le BN. Les 4 volontaires qui veulent lancer cette FFMC 36 sont en phase d'intégration avec la FFMC18 et le CDR Centre pour une création effective en 2019. Tous les acteurs bénévoles du Mouvement (membres de bureau, mandataires, etc...) et salariés enregistrés sur la base CANAM représentent un total de 768 personnes au 12/04/18.

## Les Partenaires et les Structures

### Éditions de la FFMC

Les difficultés que connaît la presse spécialisée n'ont pas empêché Motomag de sortir le 7 décembre 2017 de la période d'observation, le tribunal de commerce ayant accepté le plan de redressement proposé. Thierry Diller (photo) a rejoint les Editions



Motomag, sur papier comme sur internet, reste LE vecteur de communication essentiel pour la FFMC et les motards.

### Assurance Mutuelle Des Motards (AMDM)

La FFMC et l'AMDM continuent d'avancer de concert, forts de la concrétisation de certains des dossiers qui lient les deux structures. Le spectaculaire nombre de plus de 12 000 sociétaires membres de droit, qui sont autant d'adhérents potentiels de la FFMC, est un des aspects de ces avancées communes : synergie !

### Association pour la Formation Des Motards (AFDM)

Le nouveau Conseil d'administration de l'AFDM est composé de personnes issues des AFDM régionales : cette structure fédérale est représentative de ses associations. Et nous faisons tous valoir l'idée motrice de l'AFDM, qui veut que la formation fasse mieux que la répression, en matière de sécurité et cela auprès de tous motards. Ainsi que la pratique sur route, en termes de respect les un(e)s des autres.

### FFMC Loisirs

Elle propose aux jeunes des voyages, des actions et de la pratique encadrée de la moto, généralement pendant les vacances et les mercredis. La FFMC Loisirs lance un projet avec des jeunes en difficulté : partir avec une demi-douzaine d'adolescents avec des mobylettes, pendant plusieurs jours sur la route des Poilus en Meuse.

Objectif, leur apprendre à rouler en toute sécurité, à respecter les autres usagers de la route.



PARTIE 1  
page 7

Les stages de perfectionnement post-permis de l'AFDM sont désormais labellisés par l'Europe pour leur qualité. Les stagiaires y apprennent la physiologie du conducteur, les lois physiques qui interviennent dans la conduite moto, les risques routiers et les techniques de conduite. Ces points sont d'abord enseignés en salle, puis mis en pratique hors circulation, et enfin sur route.





# ORGANIGRAMME

**86 antennes  
départementales**  
qui représentent  
la FFMC  
sur tout le territoire.



## Les commissions de travail de la FFMC

Elles font partie de la FFMC et ont été créées pour répondre à une problématique spécifique : lutte contre le vol, aide juridique ou formation des jeunes.

**COMMISSION  
STOP VOL**

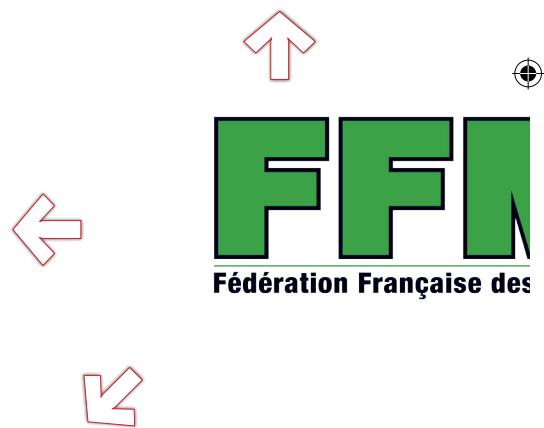
**COMMISSION  
JURIDIQUE**

**COMMISSION  
ERJ**

**COMMISSION**  
des Grands Événements

**COMMISSION  
Sécurité Routière**

**COMMISSION  
des Coordinateurs**





# Mouvement motard FFMC

PARTIE 1  
page 3

## Les structures

Créées par la FFMC pour répondre aux besoins des usagers de 2 et 3-roues motorisés.



## Les associations adhérentes

Ce sont des associations d'envergure nationale qui se reconnaissent dans les valeurs de la FFMC et choisissent d'y adhérer.



## La FFMC est adhérente à la FEMA

Fédération of European Motorcyclists' Associations (Fédération des Associations Motocyclistes Européennes)





# PARTIE 2

# LES ACTIONS

# DE LA FFMC

Comme c'est le cas depuis sa création, la FFMC a oeuvré au quotidien pour défendre les droits des motards et assurer leur sécurité par des actions concrètes et ciblées.

## **Mobilité - Environnement**

Après l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République et la nomination de Nicolas Hulot au ministère de l'Environnement, la FFMC a écrit à M. Hulot le 24 mai 2017 pour lui demander audience afin de discuter des zones à circulation restreinte que la FFMC conteste. Sans réponse de sa part, la FFMC a publié un communiqué de presse le 10 juin 2017, puis a relancé directement le ministre, toujours par courrier daté du 23 juin 2017... Ce courrier est encore resté sans réponse. Le 30 juin, la FFMC a publié un communiqué de presse annonçant des manifestations le 1er juillet contre les zones à circulation restreinte.

En septembre se sont déroulées les « Assises de la mobilité » jusqu'à fin 2017, qui ont laissé de côté la question

des 2RM, comme si nous n'existions pas puisque pas invités à y participer. La FFMC a dénoncé ce mépris ainsi que le mépris de Nicolas Hulot quant à nos demandes dans un communiqué de presse publié le 20 septembre 2017.

En septembre 2017, des communiqués de presse ont été publiés pour annoncer les manifestations du 21 octobre contre ces interdictions de circuler.

## **Sécurité Routière (SR)**

En septembre 2017, une fiche « foire aux questions » sur la sécurité routière est communiquée aux antennes.

En octobre 2017, une présentation « moyens d'actions » est faite lors des JTI à Vogüé (Ardèche).

En novembre 2017, une note récapitulative des mesures de sécurité routière ciblant les 2RM est communiquée aux antennes. Fin novembre, nous entendons parler d'annonces imminentées sur une baisse de la vitesse maxi autorisée (VMA) sur le réseau routier bidirectionnel, retour d'une mesure déjà avancée au Conseil national de sécurité routière



(CNSR) en 2014, mesure repoussée par les manifestations de la FFMC puis transformée en une expérimentation de deux ans sur trois tronçons dont on sait aujourd’hui ce qu’elle a donné.

Le 7 décembre 2017 se tient une réunion de bureau des présidents de commission du CNSR en vue de préparer le prochain Conseil interministériel de sécurité routière (CISR). France Wolf y assiste en tant que vice-présidente de la commission Véhicules, technologies innovantes et infrastructures (VTII). La presse a déjà révélé que la baisse de la VMA à 80 km/h sur le réseau secondaire bidirectionnel sera annoncée pour entrer en vigueur le 1er juillet 2018.

## 80 km/h et politique de SR

9 janvier 2018 : le CISR annonce 18 mesures, dont la baisse de la VMA à 80 km/h. La FFMC publie un communiqué de presse le 10 janvier, puis plusieurs billets sur son blog pour dénoncer cette politique de sécurité routière.

A partir de ce début d’année, le secrétariat national produit fiches argumentaires et lettres types en direction des antennes. De janvier à mai, la FFMC organise plus de 120 manifestations chaque week-end, partout en France.

Les 24 et 26 janvier, le 26 février, les 9 et 23 mars et les 13 et 15 avril, la FFMC publie des communiqués de presse relatifs aux actions de contestation de la politique de sécurité routière.

Le 6 mars, la FFMC est auditionnée par un groupe de sénateurs au Sénat à propos de l’annonce du 80 km/h.

Le 13 mars, la FFMC est auditionnée par des députés du groupe Les républicains (LR) à l’Assemblée nationale, toujours à propos du 80 km/h.

Les 14 et 15 avril et 5 et 6 mai, la

FFMC manifeste dans toute la France contre la politique de sécurité routière.

## Conseil national de sécurité routière (CNSR) - Cf page 16

En mai 2017, le CNSR, qui a été réactivé par le gouvernement en janvier 2017, relance l’activité des 4 commissions de travail auxquelles la FFMC participe. Elle siège dans les commissions :

- « usagers vulnérables » (UV, piétons vélos, 2RM) présidée par Patrick Jacquot (AMDM et assureurs prévention)
- « véhicules, technologies et infrastructures innovantes » (VTII co-présidée par France Wolf du BN de la FFMC)
- « Éducation routière et risques routiers professionnels » (ERRRP)
- « Santé et droits à conduire » (SDR)

Ces quatre commissions se réunissent au Ministère de l’Intérieur environ une fois par mois, ce qui fait un rythme de présence à tenir d’une ou de deux réunions par semaine.

Le BN est informé des réunions et reçoit par courriel des comptes-rendus du CMSR à l’issue de ces réunions, les éléments étant ensuite analysés collectivement en réunion de BN mensuelle.

## Groupe des Chargés de Mission Sécurité Routière (CMSR) régionaux de la FFMC

Le groupe des CMSR-FFMC compte 16 inscrits (5 dans le Grand-Ouest, 1 dans le Centre, 3 en Rhône-Alpes -Auvergne, 3 dans le Grand-Est, 2 dans le Sud-ouest, 1 en Aquitaine et 1 dans les Hauts-de-France). Le CMSR national diffuse ses infos et notes d’analyses par courriel, utilisées au niveau local et/ou régional par les antennes de la FFMC. En avril 2018, un nouveau CMSR a été enregistré dans le Grand-Est.



France Wolf interviewée par France Inter sur le CISR.  
Photo G.Mathieu pour Motomag



## Relations médias

Du reportage BFMTV fin juin 2017 sur le refus de vignette Crit'air en passant par les parutions relatant la manifestation du 21 octobre contre les ZCR, la fin 2017 est axée sur les interdictions de circulation. Mais à partir de fin décembre et la prise de position d'Edouard Philippe en faveur des 80 km/h, le nombre d'interventions TV, radio, presse nationale et régionale a connu une ampleur rarement vue de mémoire de militant ! La FFMC a été présente sur le terrain médiatique sans disconinuer grâce à l'ampleur qu'a prise la protestation contre les mesures du CISR et la position de leader des associations d'usagers qu'elle occupe de fait dans ce mouvement de protestation. On peut parier que l'année prochaine sera de la même lignée !

## Education Routière de la Jeunesse (ERJ)

La Commission ERJ s'est réunie le 16 décembre 2017 à Montreuil.

## Statistiques des interventions ERJ en établissements scolaires

L'année scolaire 2016-2017 a donné 332 interventions soit 27 683 élèves sensibilisés pour 201 établissements visités.

L'année scolaire 2017-2018 (toujours en cours) en était à 183 interventions connues au 11/04/2018 soit 12 886 élèves dans 108 établissements visités.

PARTIE 2  
page 55

## Formations dispensées, en cours et programmées

Les deux dernières formations d'intervenants se sont déroulées à Montreuil. La session d'octobre-novembre 2017 a formé 20 nouveaux intervenants. En mars-avril 2018 ce sont 18 nouveaux intervenants qui ont été formés, dont deux délégués-bénévoles inscrits par l'Assurance Mutuelle des Motards. Une session de formation d'intervenants est programmée à l'automne 2018.



Une intervention FFMC Education Routière de la Jeunesse en collège.  
Photo FFMC



# PARTIE 3

# RAPPEL DES

# ORIENTATIONS

# VOTEES EN 2017

Lors des Assises 2017, l'assemblée générale a validé la hausse du montant de l'adhésion annuelle des personnes physiques et des antennes (avec un tarif dégressif), applicable à compter de l'exercice 2018.

Comme cela était présagé, cette hausse n'a aucun impact sur le taux d'adhésion qui enregistre une courbe ascendante sur le 1er semestre 2018.

L'assemblée générale a également validé la transmission de la carte d'adhérent sous format électronique à compter de l'exercice 2018, ce qui génère une économie substantielle, et un gain de temps précieux pour d'autres actions plus utiles.

Ces résolutions ont été votées massivement par les antennes, conscientes de la nécessité pour la FFMC d'avoir les moyens à la hauteur de ses ambitions.

## L'activité du Bureau national des Assises 2017 aux Assises 2018

Quelques chiffres pour commencer : le Bureau National lors de cette année 2017/2018 s'est réuni à 12 reprises lors de ses réunions mensuelles.

Il a animé deux commissions des coordinateurs et assuré la tenue de 16 conseils de région.

La Commission juridique (CJ) a également été réunie en novembre 2017 par le BN pour la première fois depuis longtemps. A cette occasion, la charte de la CJ a été revue totalement et validée

par tous les acteurs et le BN. Le Groupe de travail fédéralisme projet associatif (GT FD PA) l'a été une fois seulement cette année pour des raisons notamment de contraintes calendaires. Les Journées techniques d'informations (JTI) ont eu lieu à Vogüé (Ardèche) pour cette année encore.

Au-delà, les membres du BN ont participé à plusieurs Assemblées générales d'antennes et ont délocalisé plusieurs réunions BN en régions afin d'aller à la



rencontre des adhérents à Dijon, Nice, Vogüé, Orléans et Chambéry.

Pour suivre, dès le début 2018, les mesures annoncées lors du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier, ont focalisé l'attention des usagers de la route et bien-sûr, toute la FFMC s'est mobilisée pour défendre les intérêts des motards et pas qu'eux, puisque dès les annonces des mesures, le BN a décidé de s'associer à une autre association d'usagers de la route, 40 millions d'automobilistes, pour faire face aux mesures toujours plus répressives de la Sécurité routière ainsi qu'aux privations de nos libertés. Le BN a également été à l'initiative de la rencontre des principaux acteurs du monde de la moto avec la tenue d'une réunion dans les locaux de la Fédération française de motocyclisme (FFM) courant février. L'objectif de cette réunion était de voir jusqu'où les autres acteurs du monde de la moto étaient prêts à suivre la FFMC et si possible d'acter une position commune.

Le Bureau National sait parfaitement qu'il est parfois difficile de concilier intérêts économiques et militantisme mais la moto et les motards sont harcelés par les Pouvoirs publics au point que cela devienne dangereux pour la pratique en elle-même. D'autres rencontres sont et seront programmées prochainement.

La FFMC a également comme depuis quelques années maintenant participé à toutes les réunions du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) et ce point est développé plus particulièrement dans la partie 2 de ce Rapport d'activité.

Début 2018, le BN a également pris l'initiative de la refonte du site internet de la FFMC nationale et demandé à son mandataire stratégique de communication de lancer un appel d'offres après élaboration du cahier des charges. Une Société coopérative de production (SCOP) a été retenue pour cela et les travaux ont débuté courant avril 2018.

Deux gros chantiers ont été menés à bien par notre mandataire « adhésions et gestion du système d'information », Cyrille Petion : la dématérialisation de la carte d'adhérent et l'intégration des sociétaires membres dans notre système d'information.

La plaquette institutionnelle de la FFMC, « Plus nombreux, plus forts », a été ré-écrite et éditée. Un grand chantier de réflexion est lancé sur la refonte des autres plaquettes et documents de la FFMC.

La FFMC se prépare à la conformité au Règlement général sur les données personnelles (RGDP) : Elle a établi sa charte sur les données personnelles, qui sera publiée sur son site internet, et diffusé à toutes les antennes avec les informations nécessaires.

Elle a défini et implémenté les procédures de visualisation, modification, et suppression des données des adhérents. Elle a revu et amélioré les procédures de traçage des actions dans GAEL, et d'archivage des données.



## Conseil national de sécurité routière (CNSR)

Le Conseil national de la sécurité routière a été créé en 2001. Cet organisme, composé d'élus, d'associations, d'entreprises et d'administrations, a été créé pour être un lieu de débats et une instance de conseil pour le gouvernement en matière de sécurité routière. Mis en sommeil en 2008, il a été réinstallé en 2012, puis remis en sommeil en 2015 et réinstallé en janvier 2017. Son actuel président est Yves Goasdoué. Environ 60 personnes y siègent, dont la FFMC.

Plusieurs commissions de travail y sont constituées :

- Commission Usagers vulnérables (UV).
- Commission Éducation routière et risque routier professionnel (ERRP).
- Commission Véhicules, technologies innovantes et infrastructures (VTII).
- Commission Conduite et état de santé (CES).

### Qu'y fait la FFMC ?

Depuis janvier 2017, la FFMC s'est vu confier la vice-présidence de la commission VTII, représentée par France Wolf, co-coordinatrice du Bureau national. La FFMC est présente dans les 4 commissions et assiste à toutes les réunions. Sa présence lui permet d'avoir accès à des informations sur des mesures en préparation et d'agir en amont et parfois d'empêcher certaines mesures d'être promulguées. Le CNSR fait des recommandations en termes de sécurité routière qui sont suivies ou pas par le ministre en particulier lorsque sont annoncées par le CISR (voir ci-dessous) les mesures prises par le Gouvernement pour la sécurité routière.

## Comité interministériel de sécurité routière (CISR)

Il s'agit de la conférence de presse interministérielle qui annonce les mesures prises pour la Sécurité routière. Ce comité est présidé par le Premier ministre qui est accompagné des principaux ministres concernés. Il est censé s'appuyer sur les recommandations du CNSR, transmises par le Délégué interministériel de sécurité routière (DISR).

## Conseil supérieur de l'éducation routière (CSER)

Le Conseil supérieur de l'éducation routière est placé auprès du ministre chargé de la sécurité routière, qui peut le saisir de toute question relative à l'éducation routière, notamment l'apprentissage de la conduite, le permis de conduire et l'organisation des professions. Il peut présenter toutes propositions dans le domaine de l'éducation routière. La FFMC y est représentée par sa structure de formation, l'AFDM. Le DISR en est statutairement le président, et le CSER est rattaché au ministère en charge des questions de sécurité routière, à savoir le ministère de l'intérieur.



Marc Bertrand représente la FFMC auditionnée par le Sénat sur le CISR.  
Photo G.Mathieu pour Motomag





# PARTIE 5

# QUELLES ORIENTATIONS

# POUR 2018 ?

Dans la continuité de l'an passé, la FFMC n'en finit pas de se projeter vers l'avenir. Elle continuera de débattre et d'engager des actions sur ce que seront la sécurité, l'écologie et les libertés de demain, à un horizon de cinq à dix ans, sans pour autant négliger les sujets d'actualité !

Déjà, les premiers sociétaires membres de droit sont devenus adhérents de la FFMC après un an. Le challenge est bel et bien relevé par les antennes et va se poursuivre pour développer encore les adhésions en bénéficiant de la synergie du Mouvement motard et de ses structures, AMDM en tête.

Côté communication et internet, la FFMC a validé et va publier sa politique de gestion des données personnelles dans le respect de ses statuts et orientations. Elle a décidé la refonte de son site internet, dont la réalisation fonction du cahier des charges élaboré par son mandataire stratégie de communication Henri de Vogüé, a été confiée à une Société coopérative de production (SCOP), toujours en respect des orientations vers l'économie sociale et solidaire.

C'est la suite logique de notre pro-activité en faveur de notre indépendance, qui passe par les logiciels libres et la « dégooglisation » afin de consolider encore notre Résistance.





# NOTES



Fédération Française des Motards en Colère  
8 rue Jean-Jacques Rousseau 93100 Montreuil  
Tel : 01 48 18 03 20 - [contact@ffmc.fr](mailto:contact@ffmc.fr)  
[www.ffmc.fr](http://www.ffmc.fr)

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la

